

~~DES~~  
~~AFFAIRES CULTURELLES~~

DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DU CADRE DE VIE

# ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture et de la Communication  
et

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie,

~~Le Ministre des Affaires Culturelles~~

COPIE POUR INFORMATION ET EXECUTION  
A M Bee  
DES BATIMENTS DE FRANCE  
Le Ministre de la Culture et de la Communication  
CONSERVATEUR RÉGIONAL

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

## ARRÊTENT :

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures de l'ancien Bureau d'Octroi du Pont Juvénal sur l'Avenue de la Pompignane à MONTPELLIER (Hérault), figurant au cadastre section CO sous le N° 111 d'une contenance de 1 a 61 ca et appartenant à la commune.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 20 OCT. 1978

Pour Ampliation,  
L'Attaché d'Administration  
chargé de la protection  
des Monuments Historiques

*[Signature]*  
B. COMBE

Le Ministre de la Culture et de la  
Communication

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Cabinet

Le Ministre de l'Environnement  
et du Cadre de Vie

Pour le Ministre et par délégation,  
Le Directeur du Cabinet,

Jacques DARMON

Bertrand EVENO

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES  
DE MONTPELLIER - 1<sup>er</sup> BUREAU

Dépôt N° 17278	PIRIEUX	TAXE	gratis
le 7 NOV. 1978		SALAIRES	30 00
Vol 159 N° 6		Dépôt	
Du 10 octobre 1978		Formalités	
		TOTAL	30 00

Ser 446

Le Conservateur *[Signature]*

Département :  
HERAULT

Commune :  
MONTPELLIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
MONTPELLIER  
Centre administratif CHAPTAL 34953  
34953 MONTPELLIER Cedex 02  
tél. -fax

Section : SA  
Feuille : 000 SA 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/06/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)

